



## Non paiement d'indemnité de Congés Payés

Par **nodruob**, le **28/11/2013** à **20:29**

Bonjour, j'ai demandé à quitter la Société qui m'embauchait pour rupture conventionnelle. Lors de mon entretien, la Direction m'a annoncé qu'ils n'auraient pas les moyens financiers de me verser l'indemnité de Congés Payés et par conséquent, je devrais me contenter de l'indemnité de Rupture Conventionnelle sous peine de devoir démissionner avec les inconvénients encourus. Le cabinet comptable m'a donc fait signer un papier attestant que je reconnaissais avoir pris la totalité de mes Congés Payés ce qui est faux évidemment. De plus, le même cabinet comptable m'a notifié des jours d'absence totalement fictifs(mais retirés sur le salaire !!!) puisque vérifiables par pointage effectués pendant la période de référence ainsi que des photocopies de chronotachygraphe par mes soins puisque j'occupais le poste de chauffeur PL. Il me paraît logique de pouvoir prouver ma bonne foi aux Prud'hommesrn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]